

## AGENDA 21 - SOREDE 2017-2027

### Axe 3 : Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants

#### Orientation : Apaiser la circulation et favoriser les mobilités douces dans les aménagements urbains pour plus de cohésion sociale

#### Action 3.1 : Élaborer et mettre en œuvre un schéma d'aménagement des liaisons douces.

| La lutte contre le changement climatique | La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources   | La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations | L'épanouissement de tous les êtres humains | Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |
|--|---|---|--|--|
| Pilote(s) de l'action                    | Remy BLANC – conseiller municipal- et Cyril GASCT - délégué communautaire   |   |  |  |
| Objectif(s)                              | Faciliter l'accès aux commerces et aux équipements (rapidité, sécurité).  |   |  |  |
| Descriptif de l'action                   | <p>Les schémas de mobilité douce sont des schémas permettant de favoriser la pratique des mobilités douces (vélo, marche à pied,...) sur un territoire. Ce type de schéma est souvent réalisé à l'échelle de la commune et permet de définir les axes d'aménagement de voies adaptées aux déplacements doux ainsi que les services associés.</p> <p>Le schéma est réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs d'un territoire (élus, associations, entreprises, habitants) afin de co-construire des solutions partagées et de favoriser l'appropriation du projet par les acteurs d'un territoire.</p> <p>Le schéma de mobilité douce devra être très opérationnel. Il permettra d'identifier quelles rues doivent être équipées et quels équipements doivent être réalisés. Il chiffrera précisément l'ensemble des travaux. :</p> <p>Par ailleurs, en collaboration avec le Département, une liaison douce entre le village et le collège de Saint André sera réalisé dans les années à venir.</p> |   |  |  |
| Résultats attendus                       | <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Augmenter l'utilisation du vélo et de la marche à pied dans les déplacements quotidiens ;</li><li>▶ Créer une dynamique autour des modes doux, sur le territoire de la commune et en lien avec les communes voisines ;</li><li>▶ Proposer une programmation pluriannuelle des travaux.</li></ul>  |   |  |  |
| Public visé                              | Grand public.   |   |  |  |
| Partenaires à mobiliser                  | DDTM, Pays Pyrénées Méditerranée, CdC.  |   |  |  |
| Enveloppe prévisionnelle                 | 20000€ pour la réalisation du schéma + aménagements (à définir).<br>Financements possibles + 300 000€ pour la liaison avec le collège.  |   |  |  |
| Moyen(s) de communication/valorisation   | Support touristique type carte. Lledonner. Bulletin municipal. Site Internet.   |   |  |  |
| Échéance de réalisation                  | Long terme (Année 2 à 10).  |   |  |  |
| Indicateurs de suivi-évaluation          | Nombre de stationnements vélo créés.<br>Nombre de linéaire cyclable créé.<br>Nombre de cheminements piétons aménagés et rendus accessibles.   |   |  |  |

**Axe 3 : Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants**

**Orientation : Apaiser la circulation et favoriser les mobilités douces dans les aménagements urbains pour plus de cohésion sociale**

**Action 3.2 : Étudier d'autres solutions de mobilités alternatives.**

|  |   |   |  |  |
|--|---|---|--|--|
| La lutte contre le changement climatique | La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources   | La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations | L'épanouissement de tous les êtres humains | Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |
| Pilote(s) de l'action                    | Frédérique MARESCASSIER Adjointe en charge du DD  |   |  |  |
| Objectif(s)                              | Faciliter l'accès aux commerces et aux équipements (rapidité, sécurité).  |   |  |  |
| Descriptif de l'action                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Navette véhicule</b> : étudier la faisabilité et le coût d'étendre l'utilisation de la navette communale pour assurer 1 à 2 rotations par jour pour les enfants scolarisés afin qu'ils se rendent à l'école et également pour les habitants et associations.</li> <li>▶ <b>Navette pédestre/ « car à pattes »</b> : fournir aux écoliers un mode de transport sain, convivial et sécurisé. C'est un système de ramassage scolaire qui se fait à pied et qui est encadré par des adultes volontaires. Il fonctionne comme une ligne de bus classique avec des lignes, des arrêts, un terminus (l'école), mais pas de moteur !</li> <li>▶ Les parents amènent leur(s) enfant(s) à des points de rassemblement définis et attendent l'arrivée du Carapatte. Une fois réunis, les enfants sont alors pris en charge par des accompagnateurs bénévoles jusqu'à leur école.</li> <li>▶ Les Carapattes empruntent des itinéraires bien définis, conçus pour être sûrs, rapides et directs. À l'image des bus scolaires, ils respectent aussi des horaires de passage fixes.</li> </ul> |   |  |  |
| Résultats attendus                       | Réduire le nombre de voitures à la sortie des écoles.   |   |  |  |
| Public visé                              | Grand public.   |   |  |  |
| Partenaires à mobiliser                  | Écoles. Associations.   |   |  |  |
| Enveloppe prévisionnelle                 | 1000€ pour le pédibus (gilets+panneaux). Frais de fonctionnement Navette véhicule + chauffeur (à définir).  |   |  |  |
| Moyen(s) de communication/valorisation   | Blog de l'école. Lledoner.  |   |  |  |
| Échéance de réalisation                  | Court terme (Année 1 et 2).   |   |  |  |
| Indicateurs de suivi-évaluation          | <p>Nombre d'enfants se rendant à l'école en pédibus.</p> <p>Nombre d'enfants se rendant à l'école en navette.</p> <p>Nombre d'utilisateurs.</p> <p>Taux de remplissage de la navette.</p>   |   |  |  |

**Axe 3 : Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants**

**Orientation : Apaiser la circulation et favoriser les mobilités douces dans les aménagements urbains pour plus de cohésion sociale**

**Action 3.3 : Installer une borne de recharge pour véhicules électriques.**

| La lutte contre le changement climatique | La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources   | La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations | L'épanouissement de tous les êtres humains | Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |
|--|---|---|--|--|
| Pilote(s) de l'action                    | Pierre SOLANE – conseiller municipal.   |   |  |  |
| Objectif(s)                              | Encourager les mobilités moins polluantes.  |   |  |  |
| Descriptif de l'action                   | <p>Encourager le développement du véhicule électrique dans la commune, et en France.</p> <p>Aujourd'hui, plusieurs modèles de recharge coexistent. On distingue les véhicules se rechargeant en courant continu et ceux pouvant accepter du courant alternatif. La borne installée est équipée de deux prises permettant de recharger l'ensemble des véhicules électriques ou hybrides actuellement sur le marché. Une première prise dite E/F est une prise de 3 kVA de puissance, utilisable par tous les véhicules, mais nécessitant un temps de charge complète de 6 à 8 heures. La seconde prise est une prise type 2 utilisable par les véhicules se rechargeant sur du courant alternatif et permettant de limiter le temps de charge à 1 h 30 grâce à une puissance de 18 kVA.</p> <p>Au-delà du modèle de recharge, l'emplacement de la borne est à étudier : un endroit visible, près des commerces et facilement accessible (ex : parking du Pôle Médical).</p> <p>Enfin, l'installation de la borne devra être accompagnée d'une campagne de communication sur ce nouvel équipement et sur les aides financières pour s'équiper d'un véhicule électrique.</p> |   |  |  |
| Résultats attendus                       | Sensibilisation. Réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre. A relier avec le renouvellement des véhicules communaux.  |   |  |  |
| Public visé                              | Habitants.  |   |  |  |
| Partenaires à mobiliser                  | SYDEL. Pays Pyrénées Méditerranée. ADEME. Région. CdC.  |   |  |  |
| Enveloppe prévisionnelle                 | 13 000€ tout compris, signalétique incluse. La maintenance est évaluée entre 1 000 et 1 500€/an et par borne. Financements possibles.   |   |  |  |
| Moyen(s) de communication/valorisation   | Lledoner. Bulletin municipal. Presse. Site Internet.  |   |  |  |
| Échéance de réalisation                  | Court terme (Année 1 à 2).  |   |  |  |
| Indicateurs de suivi-évaluation          | <p>Nombre de branchements effectués et donc de particuliers bénéficiaires.</p> <p>Electricité consommée.</p> <p>Émissions de GES évitées.</p> <p>Recenser le nombre de véhicules électriques de la commune.</p>   |   |  |  |

**Action 3.4 : Créer une passerelle supplémentaire sur le Tassio et aménager un secteur au bord de l'eau en le connectant à d'autres aires de jeux du village.**

|  |  |   |  |  |
|--|--|---|--|--|
| La lutte contre le changement climatique | La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources  | La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations | L'épanouissement de tous les êtres humains | Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |
| Pilote(s) de l'action                    | Bernard MASSINES – adjoint en charge des services techniques et Hervé CADENE – adjoint en charge de l'urbanisme.   |   |  |  |
| Objectif(s)                              | Augmenter les liaisons rive gauche/rive droite pour faciliter l'accès au cœur de village sans voiture et créer du lien entre les nouveaux lotissements et le vieux village.<br>Étudier la possibilité d'aménager un secteur au bord du Tassio pour en faire un lieu de vie et de nature ouvert sur le village, à disposition de tous.  |   |  |  |
| Descriptif de l'action                   | <p>L'installation d'une passerelle supplémentaire doit avant tout permettre de faciliter les circulations est/ouest dans la commune.</p> <p>Elle permettra à certains habitants de délaissé leur voiture au profit de la marche à pied ou du vélo, pour se rendre vers les commerces et les services. Cela devrait contribuer à l'apaisement des circulations au cœur du village et à son attractivité.</p> <p>Cela devrait atténuer la rupture naturelle causée par le Tassio et fluidifier les échanges et circulations piétonnes au sein du village.</p> <p>L'aménagement de ce secteur en bordure d'eau permettra également « d'ouvrir » un peu plus la rivière aux sorédiens et de faire d'une contrainte un véritable atout. Il devra être connecté aux autres aires de jeux du village.</p> <p>Cet aménagement pourra être un lieu de sensibilisation à la biodiversité et la ressource en eau, un lieu de pédagogie.</p> <p>Il faudra étudier la possibilité d'utiliser du mobilier en bois, si possible local.</p> <p>Il pourra être envisagé de confier la conception du secteur à des étudiants paysagistes/urbanistes.</p> |   |  |  |
| Résultats attendus                       | Moins de véhicules en circulation. Plus de promenades et d'échanges. Lien social. Connexions inter-quartiers. Ouverture de la rivière. Lieu de vie et de détente.  |   |  |  |
| Public visé                              | Habitants.   |   |  |  |
| Partenaires à mobiliser                  | Aucun.   |   |  |  |
| Enveloppe prévisionnelle                 | 250000€ pour la passerelle + travaux et mobilier de l'aire de jeux (à définir).  |   |  |  |
| Moyen(s) de communication/valorisation   | Lledoner. Bulletin municipal. Presse. Site Internet.   |   |  |  |
| Échéance de réalisation                  | Moyen terme (Année 2 à 5).   |   |  |  |
| Indicateurs de suivi-évaluation          | Réalisation de l'équipement.<br>Fréquentation de l'équipement.<br>Matériau utilisé pour le traitement du sol.<br>Matériau utilisé pour la(les) structure(s).   |   |  |  |

---

|  |  |
|--|--|
|  | Connexions établies avec les autres aires de jeux. |
|--|--|

---

**Axe 3 : Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants**

**Orientation : Apaiser la circulation et favoriser les mobilités douces dans les aménagements urbains pour plus de cohésion sociale**

**Action 3.5 : Finaliser le projet d'aire de jeux de la Rourède en le tournant plus vers la rivière.**

|  |  |   |  |  |
|--|--|---|--|--|
| La lutte contre le changement climatique | La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources  | La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations | L'épanouissement de tous les êtres humains | Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |
| Pilote(s) de l'action                    | Hervé CADENE - adjoint à l'urbanisme   |   |  |  |
| Objectif(s)                              | Augmenter les liaisons rive gauche/rive droite pour faciliter l'accès au cœur de village sans voiture et créer du lien entre les nouveaux lotissements et le vieux village.  |   |  |  |
| Descriptif de l'action                   | <p>Il s'agit de travailler sur les connexions est/ouest du village, de relier les quartiers entre eux et de susciter les échanges/les rencontres entre sorédiens.</p> <p>L'aménagement de ce secteur en bordure d'eau permettra également « d'ouvrir » un peu plus la rivière aux sorédiens et de faire d'une contrainte un véritable atout. Il devra être connecté aux autres aires de jeux du village.</p> <p>Cet aménagement pourra être un lieu de sensibilisation à la biodiversité et la ressource en eau, un lieu de pédagogie.</p> <p>Il faudra étudier la possibilité d'utiliser du mobilier en bois, si possible local.</p> <p>Il pourra être envisagé de confier la conception du secteur à des étudiants paysagistes/urbanistes.</p> |   |  |  |
| Résultats attendus                       | Lien social. Amélioration du cadre de vie. Connexions inter-quartier. Sensibiliser. Ouverture de la rivière. Lieu de vie et de détente.  |   |  |  |
| Public visé                              | Grand public. Conseil Municipal des Enfants.   |   |  |  |
| Partenaires à mobiliser                  | Aucun.   |   |  |  |
| Enveloppe prévisionnelle                 | Études + travaux + mobilier (à définir).   |   |  |  |
| Moyen(s) de communication/valorisation   | Lledoner. Bulletin municipal. Presse. Site Internet. OTI. Bureau touristique.  |   |  |  |
| Échéance de réalisation                  | Long terme (Année 2 à 5).  |   |  |  |
| Indicateurs de suivi-évaluation          | <p>Réalisation de l'équipement.</p> <p>Fréquentation de l'équipement.</p> <p>Matériau utilisé pour le traitement du sol.</p> <p>Matériau utilisé pour la(les) structure(s).</p> <p>Connexions établies avec les autres aires de jeux.</p>  |   |  |  |

**Axe 3 : Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants**

**Orientation : Mieux maîtriser le développement urbain tout en poursuivant l'accueil de jeunes familles**

**Action 3.6 : Veiller à la bonne application du règlement du PLU et s'assurer qu'il n'empêche pas le développement de projets écologiquement exemplaires.**

| La lutte contre le changement climatique | La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources   | La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations | L'épanouissement de tous les êtres humains | Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |
|--|---|---|--|--|
| Pilote(s) de l'action                    | Yves PORTEIX - Maire.   |   |  |  |
| Objectif(s)                              | Maintenir les objectifs d'accueil de population fixés à +1 000 habitants à horizon 2030 dans le PLU, mais dont une part sera absorbée dans le tissu urbain existant.  |   |  |  |
| Descriptif de l'action                   | <p>Accorder plus d'attention aux autorisations d'urbanisme et instaurer plus de contrôle dans la conformité des permis de construire.</p> <p>S'astreindre à une relecture attentive du PLU au moins pour s'assurer qu'il n'entrave pas la réalisation de projets écologiquement exemplaires, sinon pour explorer les possibilités d'aller plus loin en matière de développement durable dans le règlement.</p> <p>Travailler sur la réglementation publicitaire. Produire un état des lieux des dispositifs publicitaires et identifier ceux qui sont hors la loi. Demander aux propriétaires de régulariser les dispositifs illégaux. Étudier la nécessité d'annexer un Règlement Local de Publicité au PLU.</p> <p>Réaliser cet exercice par le biais d'un partenariat avec la DDTM et le CAUE.</p> |   |  |  |
| Résultats attendus                       | Embellissement du village.  |   |  |  |
| Public visé                              | Propriétaires de foncier bâti.  |   |  |  |
| Partenaires à mobiliser                  | DDTM. CAUE.   |   |  |  |
| Enveloppe prévisionnelle                 | Aucun coût.   |   |  |  |
| Moyen(s) de communication/valorisation   | Néant.  |   |  |  |
| Échéance de réalisation                  | Court terme (Année 1 à 10).   |   |  |  |
| Indicateurs de suivi-évaluation          | <p>Nombre de procès-verbaux émis.</p> <p>Modification(s) du PLU.</p> <p>Nombre de courrier de requête aux propriétaires de foncier bâti.</p>  |   |  |  |

| AGENDA 21 - SOREDE 2017-2027  |  |   |  |  |
|---|--|---|--|--|
| Axe 3 : Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants         |  |   |  |  |
| Orientation : Mieux maîtriser le développement urbain tout en poursuivant l'accueil de jeunes familles                            |  |   |  |  |
| Action 3.7 : Mieux connaître le foncier du territoire communal. Construire un référentiel pour identifier le foncier stratégique. |  |   |  |  |
| La lutte contre le changement climatique  | La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources  | La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations | L'épanouissement de tous les êtres humains | Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |
| Pilote(s) de l'action   | Yves PORTEIX - Maire. Hervé CADENE – adjoint en charge de l'urbanisme  |   |  |  |
| Objectif(s)   | Construire une stratégie foncière pour maîtriser l'étalement urbain, rationaliser la consommation d'espace, renforcer la mixité sociale et urbaine, pérenniser les zones agricoles et naturelles.  |   |  |  |
| Descriptif de l'action  | <p>Le référentiel foncier et immobilier constitue un outil d'aide à la décision pour les collectivités et la base préalable à l'élaboration d'une réelle stratégie foncière et immobilière.</p> <p><b>Il s'agit dans un premier temps</b> d'identifier le potentiel d'accueil de population, d'équipements, de commerces, de services, d'espaces publics dans la zone déjà urbanisée et d'élaborer un programme d'action pour répondre aux besoins, c'est l'objet de la stratégie foncière, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Repérer du foncier pour mettre à disposition des jardins/parkings aux maisons qui en sont dépourvues ;</li> <li>▶ Repérer du foncier commercial pour faciliter l'activité commerciale et travailler sur l'attractivité du cœur de village.</li> </ul> <p><b>Il s'agit dans un deuxième temps</b> de constituer des réserves foncières dans les secteurs non urbanisés pour s'inscrire dans l'anticipation et poursuivre le développement d'opérations publiques.</p> <p><b>Il s'agit dans un 3<sup>ème</sup> temps</b> de travailler sur le foncier agricole et naturel afin de répondre à certains besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Identifier les parcelles vacantes et sans maître, ainsi que les parcelles en friches ;</li> <li>▶ Repérer des parcelles adéquates pour planter et replanter des arbres méditerranéens, notamment du micocoulier pour alimenter la filière ;</li> <li>▶ Acquérir certaines parcelles stratégiques qui ne sont plus exploitées, notamment en bord de rivière (risque inondations, micocoulier).</li> </ul> <p>La démarche se caractérise par l'importance d'un travail de terrain approfondi.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Analyser le contexte territorial</li> <li>2) Définir un périmètre de travail</li> <li>3) Identifier au sein du périmètre les disponibilités foncières et immobilières présentes : recenser les gisements</li> <li>4) Qualifier ces gisements : en décrire les caractéristiques principales</li> <li>5) Sur cette base, prioriser des gisements</li> <li>6) Éventuellement, formaliser une esquisse d'aménagement sur la base des disponibilités recensées</li> <li>7) Choisir les outils appropriés afin d'aboutir à la réalisation d'opérations</li> </ol> |   |  |  |
| Résultats attendus  | Mieux connaître le foncier.  |   |  |  |
| Public visé   | Commune.   |   |  |  |
| Partenaires à mobiliser   | EPFR, CdC.   |   |  |  |
| Enveloppe prévisionnelle  | Étude : 20 000€. Financements possibles.   |   |  |  |
| Moyen(s) de communication/valorisation  | SIG.   |   |  |  |
| Échéance de réalisation   | Moyen terme (Année 2 à 5).   |   |  |  |
| Indicateurs de suivi-évaluation   | Construction de l'outil.<br>Formations pour mises à jour de l'outil.<br>Nombre de sollicitations de l'outil, nombre d'opportunités étudiées.   |   |  |  |



**Axe 3 : Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants**

**Orientation : Mieux maîtriser le développement urbain tout en poursuivant l'accueil de jeunes familles**

**Action 3.8 : Se constituer des réserves foncières bâties et non bâties (pour l'agriculture, la nature, le commerce, l'habitat social, le développement urbain...). Valoriser la ressource foncière.**

| La lutte contre le changement climatique | La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources | La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations   | L'épanouissement de tous les êtres humains | Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |
|--|---|---|--|--|
| Pilote(s) de l'action                    |   | Bernard MASSINES – adjoint en charge de l'agriculture<br>Hervé CADENE – adjoint en charge de l'urbanisme.   |  |  |
| Objectif(s)                              |   | Construire une stratégie foncière pour maîtriser l'étalement urbain, rationaliser la consommation d'espace, renforcer la mixité sociale et urbaine, pérenniser les zones agricoles et naturelles.   |  |  |
| Descriptif de l'action                   |   | <p>Il s'agit de se constituer un stock de réserves foncières.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les acquisitions foncières permettent la maîtrise de l'urbanisation par la collectivité publique. Même dans les secteurs où elle n'a pas de projet avancé, la maîtrise du foncier (ou uniquement de quelques parcelles clefs) peut permettre à la commune d'imposer lors de la cession du foncier ce que les règles du document d'urbanisme ne sont pas en mesure d'imposer seules (contenu du programme, qualité de l'architecture...). Dans ce cas, les prescriptions de la commune sont mentionnées dans un cahier des charges (techniques, architecturales et environnementales) annexé à l'acte de vente.</li> <li>▶ La constitution d'un portefeuille foncier, sur le temps long, peut être un bon moyen de jouer un rôle de régulation des prix dans les phases de hausse des marchés et de limiter la plus-value d'anticipation liée à l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux terrains ou à l'augmentation des droits à construire. La disponibilité de foncier doit aussi permettre à la commune de mener une action continue sur le long terme en matière de production de logements.</li> <li>▶ En matière de protection des espaces agricoles et naturels, la propriété constitue une garantie plus forte que la réglementation, souvent volatile (elle change lors des révisions des documents d'urbanisme).</li> <li>▶ La mise en place effective du droit de préemption des baux commerciaux permet d'éviter la transformation de commerces en habitation.</li> </ul> |  |  |
| Résultats attendus                       |   | Mieux maîtriser le foncier.   |  |  |
| Public visé                              |   | Propriétaires fonciers. Commune.  |  |  |
| Partenaires à mobiliser                  |   | EPFR, CdC.  |  |  |
| Enveloppe prévisionnelle                 |   | A déterminer.   |  |  |
| Moyen(s) de communication/valorisation   |   | SIG.  |  |  |
| Échéance de réalisation                  |   | Long terme (Année 5 à 10).  |  |  |



**Axe 3 : Du village au cœur de village, des connexions à créer entre les quartiers, des liens à tisser entre les habitants**

**Orientation : Mieux maîtriser le développement urbain tout en poursuivant l'accueil de jeunes familles**

**Action 3.9 : Avoir une approche exemplaire et durable de l'urbanisme et de l'aménagement dès la conception des opérations.**

|  |   |   |  |  |
|--|---|---|--|--|
| La lutte contre le changement climatique | La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources   | La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations | L'épanouissement de tous les êtres humains | Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |
| Pilote(s) de l'action                    | Yves PORTEIX Maire. Hervé CADENE adjoint en charge de l'urbanisme   |   |  |  |
| Objectif(s)                              | Intégrer les préoccupations liées à la performance énergétique et au développement durable dans les opérations réalisées par la commune.  |   |  |  |
| Descriptif de l'action                   | <p>La commune a des projets d'aménagement divers : lotissements, rénovation du cœur de village, construction d'équipements (ex : pôle médical, parking), développement de liaisons douces...</p> <p>L'urbanisme est un domaine au croisement d'enjeux de développement durable, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (moins d'emploi de fuel et gaz pour chauffage, exposition et isolation des bâtiments, promotion des déplacements doux, etc...) ;</li> <li>▶ La préservation de la biodiversité (zones humides, corridors écologiques, jardins et espaces verts) et le maintien du foncier agricole ;</li> <li>▶ Le développement économique (attractivité commerciale) et la cohésion sociale (logements sociaux, etc).</li> </ul> <p>Il s'agira en particulier de traduire les objectifs de développement durable de la commune dans les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.</p> <p>Afin de concevoir des projets cohérents et répondant à ces objectifs, il conviendra de solliciter systématiquement le CAUE en amont de chaque projet d'aménagement et d'utiliser la grille DD de l'action 1.2.</p> |   |  |  |
| Résultats attendus                       | Optimisation de la prise en compte des enjeux de performance énergétique et de développement durable dans les projets d'aménagement de la commune.  |   |  |  |
| Public visé                              | Commune. Habitants.   |   |  |  |
| Partenaires à mobiliser                  | CAUE. CD66. Pays Pyrénées Méditerranée. Prestataire privé.  |   |  |  |
| Enveloppe prévisionnelle                 | Aucun coût.   |   |  |  |
| Moyen(s) de communication/valorisation   | Néant.  |   |  |  |
| Échéance de réalisation                  | Année 1 à 10.   |   |  |  |
| Indicateurs de suivi-évaluation          | Nombre d'opérations exemplaires.<br>Nombre de sollicitations du CAUE.   |   |  |  |